

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

MARTINIQUE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

**Séance du mercredi 11 février 2015**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	28
		Dont procurations 05
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
28	00	00

Date de la convocation

**05/02/2015**

Date d'affichage

**05/02/2015**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

**Avances de subventions 2015**

L'an deux mille quinze et le **onze février** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Etaient présents :** MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB.

**Absents excusés :** MM Emile GONIER, Éric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Laurie ABAUL, Charles ANIN, Nicole DUFEAL, Patrice CHARLEBOIS, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN.

**Président de Séance :**  
Luc CLEMENTE, Maire

**Absents :** MM Patrick FLERIAG, Dominique CUPIT, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

**Secrétaire de Séance :**  
Gérard CHAUVET

**Procurations :** MM Éric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Charles ANIN, Nicole DUFEAL, Patrice CHARLEBOIS ont respectivement donné procuration à William PAULIN, Félix CATHERINE, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Antoine JEAN-BOLO, Maurice JOSEPH-MONROSE.

**ATTRIBUTION D'AVANCES DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2015**

À la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Antoine JEAN-BOLO indique que selon la réglementation comptable, les subventions sont versées après l'adoption de décisions individuelles d'attribution et/ou vote du budget.

Cependant avant le vote du budget primitif, il est possible d'y déroger par délibération du Conseil municipal qui peut accorder une avance sur subvention.

Aussi, pour l'exercice 2015, il est proposé l'attribution d'avances, afin de permettre à ces associations et organismes de faire face à leurs charges de gestion, notamment de personnel. Le montant proposé est égal à 4/10e environ des attributions de 2014.

Le versement effectif de ces avances se fera à compter du mois de février 2015.

La Commission Finances en sa séance du 05 février 2015 a émis un avis favorable à l'attribution d'avances de subventions pour 2015 pour un montant de 894 000,00 € (huit cent quatre-vingt-quatorze mille euros).

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur Antoine JEAN-BOLO et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution d'avances de subventions pour 2015 aux organismes et associations suivants pour un montant de 894 000,00 € (huit cent quatre-vingt-quatorze mille euros) comme suit :

NOM	Objet	Versées en 2013	Attribuées en 2014	Avances 2015
CE	Fonctionnement	2 700 000.00	1 850 000.00	740 000.00
CCAS	Fonctionnement	300 000.00	240 000.00	96 000.00
PASSERELLE	Fonctionnement	20 000.00	20 000.00	8 000.00
OFFICE DE TOURISME	Fonctionnement	85 000.00	85 000.00	34 000.00
COS	Fonctionnement	25 000.00	25 000.00	10 000.00
DECOUVRONS L'ALSACE	Fonctionnement	12 000.00	15 000.00	6 000.00
<b>MONTANT</b>				<b>894 000.00</b>

- d'imputer la somme de 894 000,00 € (huit cent quatre-vingt-quatorze mille euros) au budget communal.

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 23 FEV. 2015

Le Maire



CLEMENTE